

Compte rendu de la séance du 04 octobre 2024

Département de l'Aude République Française
COMMUNE DE CAMURAC

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 7	Séance du 04 octobre 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 04 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 5	<u>Sont présents:</u> Bernard VAQUIÉ, Rodrique CLIJSEN, Michel LORIOT, Patrice VERGÉ, Stéphane VACQUIÉ
<u>Votants:</u> 5	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Jean-François ARCENS <u>Absents:</u> Brigitte FABBRO <u>Secrétaire de séance:</u> Patrice VERGÉ

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/08/2024
- ONF :
 - Vente d'automne
 - Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2025
- AGEDI, migration vers Proxima, changement mode exploitation des logiciels
- Ancienne billetterie de La Labière : demande de location
- Délibération de demande de financement Fonds Vert pour la Chaudière Biomasse Maison Communale (ancienne Maison Forestière)
- Délibération pour les travaux Eclairage Public Coumelongue programme Fonds Vert 2024
- Production d'eau potable et alimentation des populations
- Compte rendu journée d'ascension du Col du Teil par Simon Carr, cycliste professionnel
- Groupement pastoral
- Projets 2025 et demandes de subventions :
 - Aménagement place Jacques Vaquié, Création d'un cheminement jusqu'au Lac de Balsière & Ecluse du D613
 - Rénovation et remise aux normes des armoires Eclairage Public du village
 - Projet Goudronnage Rue Auberge, Rue de la Poste et Route d'Ax-les-Thermes (ancien chemin d'hiver)
 - Rénovation Eglise, 3eme tranche des travaux
 - Eclairage autonome solaire de l'aire de pique-nique du Lac de Balsière
- Electric Charging 55 : réalisation marquage au sol
- Foire départementale de l'Elevage d'Espezel
- OM : point de collecte cimetière
- Clôture source des 7 Founts : devis Actiforest
- Propositions Assurances des Véhicules

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Etat d'assiette et destination des coupes de bois (DE 2024 1001)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de Camurac pour l'exercice 2025

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide de:

- **APPROUVER** l'inscription à l'état d'assiette 2025 des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance
6b	irr	380	-	oui	vente
7a	irr	900	-	oui	vente

- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, nécessaire à la bonne exécution des opérations.

Ancienne billetterie de La Labière : demande de mise à disposition (DE 2024 1002)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de location du local anciennement utilisé pour la billetterie à La Labière.

Il propose aux membres du Conseil présents de mettre à disposition gracieusement le local, le preneur gardant à sa charge les frais d'alimentation électrique.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter la mise à disposition gracieuse du local anciennement utilisé pour la billetterie de La Labière à la société « Loc de Sault » représentée par M. Stéphane Worme afin d'y établir une base de location de cycles
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Demande de financement Fonds Vert pour la Chaudière Biomasse Maison Communale (ancienne Maison Forestière) (DE 2024 1003)

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'analyse d'opportunité pour la rénovation thermique du logement abrité dans la Maison Communale (ancienne Maison Forestière) demandée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2022, a été délivrée par le SYADEN, membre du Réseau Chaleur Renouvelable Occitanie.

Le Maire donne lecture de l'analyse, et des devis associés pour le mode de chauffage et l'isolation de la chaufferie. Il rappelle au conseil que des travaux d'isolation ont déjà été effectués ces 5 dernières années.

Le Maire donne lecture des devis établis par la SARL Pays de Sault construction pour un montant total de 26.671,70 € HT (28.383,22 € TTC), et explique que l'Etat par le biais du Fonds Vert peut aider à financer une partie de ce projet de chaufferie biomasse.

Le Maire précise que le Conseil Régional a accordé en date du 12/07/2024, une aide de 4.001,00€ soit 15%.

Le Maire prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide de :

- Solliciter un aide de l'Etat par le biais du Fonds Vert pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière biomasse à la Maison Communale (ancienne Maison Forestière)
- Accepter le plan de financement suivant d'un montant de 26.671,70 € HT (28.383,22 € TTC), suivant le plan de financement suivant :

o Conseil Régional Occitanie	15%	4.001,00 € (obtenue)
o Etat-Fonds Vert	65%	17.336,22€
o Autofinancement	20%	5.334,48 €

Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Rénovation de l'éclairage public - Programme Fonds Vert 2024 (DE 2024 1004)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de travaux de rénovation de l'éclairage public « [FONDS VERT] Rénovation de l'éclairage public station basse » N°SYADEN : 23-HVPA-028

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Fonds Vert mutualisé entre le SYADEN et la Préfecture de l'Aude ayant pour objectif l'accélération des investissements en faveur de la transition écologique pour les territoires.

Il est rappelé que, dans ce programme, seule la rénovation du matériel d'éclairage public est éligible à ces aides. Les travaux relevant de la mise en conformité (y compris découlant de l'arrêté du 27 décembre 2018), de l'entretien et de l'exploitation du réseau restent à charge de la Collectivité ou de son représentant assurant la responsabilité du chargé d'exploitation du réseau. Sont également exclus les travaux d'extension du réseau éclairage public, la pose d'appareils supplémentaires, les installations de mise en valeur architecturale.

Le SYADEN ayant inscrit dans ses statuts la possibilité d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public (article 5.1), il peut être désigné comme maître d'ouvrage unique.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières liées à la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public en déléguant temporairement la maîtrise d'ouvrage au SYADEN et en application avec les prescriptions du programme Fonds Vert.

Le conseil municipal oui cet exposé, après avoir délibéré,

- AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- AUTORISE, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,
- DESIGNER Monsieur le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,
- S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Goudronnage Chemin d'Hiver-Rte d'Ax les Thermes & Rue de l'Auberge/Rue de La Poste (DE 2024 1005)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder au goudronnage de voies communales. Le chemin d'hiver qui longe la Route d'Ax-les Thermes, rétrocédé par le département, dessert maintenant des habitations principales qui ont besoin d'une voie carrossable. La « Rue de l'Auberge/Rue de la Poste » subit les dégradations dues aux conditions climatiques et aux abrasions du déneigement. Le revêtement y est très dégradé et dangereux pour les piétons.

Le Maire donne lecture des devis respectifs de l'entreprise E JL-Rescanières, domiciliée à Roumengoux, pour 12.133,20 € HT et 37.538,76 € HT, et explique que le Conseil Départemental de l'Aude et l'Etat peuvent aider à financer une partie de ce projet.

Il rappelle au Conseil que la commune de Camurac réalisera des travaux conformes aux normes d'accessibilité.

Le Maire prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide de :

- Solliciter une aide du Conseil Départemental de l'Aude et de l'Etat pour le goudronnage de la voirie communale pour un montant de 49.671,96 € HT (59.606,35 € TTC), suivant le plan de financement suivant :

o Conseil Départemental 30%		14.901,59 €
o Etat - DETR	30%	14.901,59 €
o Autofinancement	40%	19.868,78 €
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Avenant contrat de maîtrise d'œuvre travaux Eglise tranche 3 (DE 2024 1006)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en date du 23 décembre 2016, le conseil s'est prononcé sur l'engagement de la SCPA Tarbouriech et Robert-Cols pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'église

Les conditions suivantes étaient acceptées :

- o pour la mission de maîtrise d'œuvre pour 8.5% du montant des travaux HT.

En date du 23 juillet 2019, la Commune était informée de la modification de la structure administrative du contrat, avec une représentation à part égale dans l'entité administrative ACCA (Atelier de Conservation et de Conception Architecturale)

En date du 18 décembre 2021, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur les conditions d'exécution du marché pour la tranche 2 des travaux.

La SCPA a fait parvenir un avenant faisant état du cout prévisionnel de la tranche 3 de 222.000,00 € HT et qui permet de fixer la rémunération provisoire à 18.870,00 € HT

Le Conseil ouï l'exposé de son Président, après avoir délibéré :

- Décide d'accepter la rémunération forfaitaire minimale de 18.870,00 € HT
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'ACCA Tarbouriech et Robert-Cols,
- Décide d'inscrire au budget primitif 2025 les montants correspondants à ce marché.

Demande subvention Réhabilitation Eglise Tranche 3 (DE 2024 1007)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'entamer la 3^{ème} tranche des travaux de réhabilitation de l'Eglise

L'opération a pour but la rénovation de la nef et de la chapelle.

Le Maire donne lecture de l'estimatif établi par le maitre d'œuvre qui s'élève à 255.627,75 € HT (306.753,30 € TTC).

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander des financements à l'ensemble des organismes habituels qui sont l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide de :

- Solliciter une aide de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la Réhabilitation de l'Eglise Tranche 3, pour un montant de 255.627,75 € HT (306.753,30 € TTC), suivant le plan de financement suivant :

o Etat -DETR	40%	102.251,10 €
o Conseil Régional	10%	25.562,78 €
o Conseil Départemental	30%	76.688,33 €
o Autofinancement	20%	51.125,54 €
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Demande de subvention Etude aménagement place J Vaquié et Cheminement Balsière (DE 2024 1008)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à l'aménagement de la Place Jacques Vaquié, la création d'une connexion piétonne pour le lac de Balsière et la sécurisation des entrées du village sur la RD 613

Le Maire donne lecture de l'avant-projet établi par l'Agence Technique Départementale. Ce document scinde en 2 le projet :

- Tranche 1 : la mission maîtrise d'œuvre et les études complémentaires
- Tranche 2 : les travaux

Le Maire propose de débiter l'opération en demandant des subventions pour la réalisation des études et la mission maîtrise d'œuvre, qui peuvent être aidées par l'Etat par la DETR et le Conseil Départemental de l'Aude.

Le Maire prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide de :

- Solliciter une aide du Conseil Départemental de l'Aude et de l'Etat pour la 1^{ère} tranche du projet d'aménagement de la Place Jacques Vaquié, la création d'une connexion piétonne pour le lac de Balsière et la sécurisation des entrées du village sur la RD 613, pour un montant de 70.630,00 € HT (84.756,00 € TTC), suivant le plan de financement suivant :

○ Conseil Départemental	40%	28.252,00 €
○ Etat - DETR	40%	28.252,00 €
○ Autofinancement	20%	14.126,00 €

Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire